

Comité Syndical du Syndicat Mixte Ouvert

Rapport n°2024 030

Eure Normandie Numérique

Réunion du 16 décembre 2024

Objet : Adhésion au GIP MIPIHSIB

Depuis 2023, le syndicat, dans le cadre de son offre de service de l'Agence du Numérique, propose à ses adhérents, une plateforme mutualisée d'administration électronique PACTE, disposant de différentes applications de dématérialisation et leurs services associés (animation, formation,...) tels qu'un parapheur électronique, un tiers de télétransmission, une plateforme de gestion des marchés publics, un outil de gestion des convocations, un outil de transfert des fichiers et de la visio-conférence.

A ce titre, le syndicat externalise une prestation d'hébergement avec la société KOESIO, et ce contrat arrivera à échéance le 31 mai 2025.

Différentes raisons conduisent aujourd'hui le syndicat à vouloir confier cette prestation au futur GIP MIPIHSIB (fusion des GIP SIB et MIPIH au 01.01.2025). Le MIPIH, en tant qu'éditeur et hébergeur certifié HDS, accompagne les établissements sanitaires sociaux et médicaux sociaux ainsi que les acteurs de la médecine libérale dans leur digitalisation et pour répondre à leurs enjeux numériques. Le SIB, quant à lui, est un acteur coopératif de référence du numérique au service de la santé et du secteur public. Il accompagne les établissements de santé, les collectivités et les administrations publiques dans la transformation de leur systèmes d'information. Membre du réseau Déclic, réseau national des opérateurs publics de services numériques (OPSN), il accompagne plusieurs grands OPSN dans l'hébergement de leur système d'information et leur infogérance. L'adhésion est gratuite.

Ces deux opérateurs publics de services numériques présentent une valeur ajoutée pour l'Agence du numérique de l'Eure et ses solutions :

- Expérience et garantie dans l'hébergement de données personnelles sensibles (données de santé – certification HDS).
- Hébergement public, donc souveraineté de la donnée garantie.
- Connaissance du besoin des OPSN et des outils Libriciel (maintenance et support à leur catalogue).
- Tarification attractive.

En vue de pouvoir externaliser cette prestation d'hébergement et d'infogérance au GIP MIPIHSIB, le syndicat doit adhérer au GIP MIPIHSIB par le biais d'une convention (projet de convention SIB en annexe qui sera modifié à la marge à l'issue de la création du GIP MIPIHSIB début 2025).

Syndicat mixte ouvert Eure Normandie Numérique

3 bis, rue de Verdun - 27000 EVREUX

Tél : 02 32 31 93 09

Fax : 02 32 60 45 18

Courriel : contact@eurenormandienumerique.fr

Comité Syndical du Syndicat Mixte Ouvert

Eure Normandie Numérique

Réunion du 16 décembre 2024

Objet : Adhésion au GIP MIPIHSIB

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL/BCLI/2014-02 du 13 janvier 2014 portant création du syndicat mixte ouvert Eure Numérique ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DCL/BCLI/2024-32 portant modification statutaire du syndicat mixte ouvert Eure Normandie Numérique ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte et notamment les articles 3.2 ;

Vu l'exposé des motifs ci-dessus,

Considérant que l'adhésion au SIB est un préalable pour bénéficier de prestation d'hébergement et d'infogérance ;

Le Comité syndical, réuni le 16 décembre 2024 en visio-conférence,

Le quorum étant atteint,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE

- D'adopter le rapport de Monsieur le Président relatif à l'adhésion au GIP MIPIHSIB,
- D'autoriser Monsieur le Président d'Eure Normandie Numérique à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de voix pour :

- Collège EPCI : 20
- Collège Conseil Départemental : 15
- Collège Conseil Régional : 0
- Collège commune : 10
- Collège syndicat : 2

- Nombre de voix contre :

- Collège EPCI : 0
- Collège Conseil Départemental : 0
- Collège Conseil Régional : 0
- Collège commune : 0
- Collège syndicat : 0

- Abstention :

- Collège EPCI : 0
- Collège Conseil Départemental : 0
- Collège Conseil Régional : 0
- Collège commune : 0
- Collège syndicat : 0

Fait à Évreux, le 16 décembre 2024

Pour extrait conforme,

Le Président

Nicolas GRAVELLE



Le Secrétaire de séance

Max RONGRAIS



Date publication : 20/12/2024